



FIRBAC GE



DETERGENT BACTERICIDE, FONGICIDE ET VIRUCIDE POUR LES DOMAINES DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE

Utilisable en mode de production biologique

A.M.M N°2070252 (Ministère de l'Agriculture)

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES - UTILISATIONS

- Préparation concentrée miscible dans l'eau
- Détergent bactéricide, fongicide et virucide recommandé pour les élevages de bovins, porcins, ovins, lapins, volailles, gibiers, chevaux, chiens, etc.
- Ne renferme pas de soude ou de potasse.
- Par la basse tension superficielle de ses solutions au contact des surfaces, exerce un effet nettoyant et désinfectant simultanés sur les bio-films microbiens.
- Présente un large spectre d'activité bactéricide, fongicide et virucide grâce à l'action synergisée de détergents additionnés de plus deux biocides : sels d'ammoniums quaternaires + glutaraldehyde :

EFFICACITE - NORMES	DILUTION	TPS DE CONTACT
EFFICACITÉ BACTÉRICIDE		
NFT 72301 Pseudomonas aeruginosa CIP A 22 Escherichia coli CIP 54.127 Staphylococcus aureus CIP 53.154 Enterococcus hirae CIP 58.55	En présence d'eau dure : 0,5% en v/v	5 minutes
	En présence de substances organiques interférentes : 0,5% en v/v	5 minutes
NF EN 1276 Pseudomonas aeruginosa CIP A 22 Staphylococcus aureus CIP 53.154 Enterococcus hirae CIP 58.55 Escherichia coli CIP 54.127 Salmonella typhimurium Proteus mirabilis	En présence de substances organiques interférentes (albumine) condition de saleté : 5% en v/v	15 minutes
EFFICACITÉ FONGICIDE		
NFT 72301 Aspergillus versicolor IP 1187.79 Cladosporioides IP 1232.80	0,1% en v/v	15 minutes
NFT 72201 Absidia corymbifera LCP 1942	2% en v/v	15 minutes
NF EN 1650 Aspergillus niger Candida albicans	En présence de substances organiques interférentes (albumine) condition de saleté : 5% en v/v	15 minutes
EFFICACITE VIRUCIDE		
NFT 72180 Virus test : - Maladie de Talfan, - Hépatite canine contagieuse	2% en v/v	30 minutes
Testé contre les virus suivants : - Food and mouth disease virus : Aphtho A ₁₀ (Picorna virus) - Fièvre porcine classique (Toga virus) - Virus de la maladie d'Aujeszky - Herpes virus suis (Alpha herpes)	En condition de saleté : 2% en v/v	30 secondes

- Formulé pour l'hygiène des locaux d'élevage ou de transit d'animaux d'élevage (maternité, locaux des naissances jeunes animaux, parc d'attentes, abattoirs, bétailières), cliniques vétérinaires, centres de soins animaliers, centre de toilettage pour petits animaux, chenils, fourrières, cirques, ménageries, zoos, haras, centres d'insémination, centre d'équarrissage, marchés au cadran, foirails, locaux de quarantaine ou d'isolement, pédiluves, rotoluves, etc.
- Egalement adapté à l'entretien et la désinfection du matériel d'élevage et des logements d'animaux domestiques, matériels de transport d'animaux domestiques, compartiments, logettes, stalles pour animaux, cages, chenils, box, paillasses et cages cliniques vétérinaires.
- Exerce également une action désodorisante.
- Utilisable en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 ET 889/2008.
- Non inflammable.

PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.

MODE D'EMPLOI

- Enlever les animaux.
- Débarrasser les surfaces et locaux des déchets d'aliments ou restes d'aliments, souillures provenant des animaux.
- Diluer dans l'eau froide ou chaude en fonctions des usages :

USAGES	TRAITEMENT	DILUTION
Logements d'animaux domestiques	bactéricide	0,5%
	fongicide	2%
	virucide	2%
Matériel d'élevage	bactéricide	0,5%
	fongicide	2%
	virucide	2%
Matériel de transport d'animaux domestiques	bactéricide	0,5%
	fongicide	2%
	virucide	2%

- Appliquer par pulvérisation, trempage, brossage, lavage ou au nettoyeur haute pression.
 - Laisser au contact des surfaces pendant 10 à 30 minutes en fonction des traitements requis ou selon les types des surfaces. Ne pas rincer afin bénéficier d'une rémanence des fonctions biocides. Laisser sécher avant de remettre les animaux. Dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires (mangeoires, buvettes, etc.), effectuer un rinçage complet à l'eau potable.
- NOTA IMPORTANT :** en présence d'animaux, seule la pulvérisation basse pression sur les parois en évitant les animaux est applicable.

ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation de nettoyage et de désinfection à base d'une association d'agents de surfaces non ioniques de sels d'ammoniums quaternaires, d'aldéhyde et de fonctions émulsionnantes et anticalcaires.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect :	limpide liquide incolore
Masse volumique (20°C) :	1018 g/l ± 20 g/l
Réaction chimique :	acide faible
pH pur :	3,8 environ à 20°C
pH en solution à 5% :	3,6 environ à 20°C
Tension superficielle à 1% (20°C) :	31 dyne/cm

CONFORMITÉ

- Produits biocides utilisés pour la désinfection des bâtiments et les installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole, visés au titre II, chapitre 3, point 3.3 (JORF du 15 janvier 2010) - règlements (CE) n°834/2007 et n°889/2008.
- Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.
- A.M.M N°2070252 délivrée par le Ministère de l'AGRICULTURE (direction générale de l'alimentation, Sous-direction de la qualité et de la production des végétaux, bureau de la réglementation de la mise sur le marché des intrants).

PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.

RECOMMANDATIONS

DANGER. Contient du GLUTARAL et du CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM. Réservé aux utilisateurs professionnels. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux. Utilisations réservées aux professionnels Contient : - moins de 5% de : agents de surface non ioniques ; - moins de 5% de : EDTA et sels ; - désinfectants. Usages biocides TP 02 / 03 GLUTARAL cas 111-30-8 100 g/kg CHLORURE DE IDECYLDIMETHYLAMMONIUM cas 7173-51-5 90 g/kg Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié. Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques. Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés



PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.